

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Approuvés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008)

Article 1 :

Le siège social de l'Association est situé 18, rue Maladrerie 76000 ROUEN.
L'adresse postale est : 6, boulevard de la Marne 76035 ROUEN CEDEX 1.

Article 2 :

A titre consultatif le bureau peut, faire appel à des conseillers techniques, travailler en partenariat avec les comités d'établissements de son choix, organiser des souscriptions et manifestations diverses.

Article 3 :

Tout groupement régulièrement constitué peut demander à faire partie du conseil d'administration, sous réserve de l'acceptation des statuts et de l'agrément pris à la majorité des 2/3 des membres présents. Leur voix n'est pas délibérative.

Article 4 :

Tout personnel du groupe la Poste et France Télécom, ayant bénéficié d'un séjour à « AZUREVA » est considéré comme adhérent de l'association. Il ne pourra prendre part aux délibérations de l'association qu'après paiement de la cotisation annuelle.

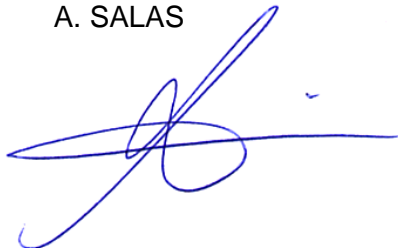
RESPONSABILITES :

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol, détérioration et dommage dans les locaux ou installations mis à la disposition des adhérents.

Les prestations offertes par l'association sont payables d'avance par chèque ou chèques vacances. Les avances ne sont remboursées qu'en cas de reprise des billets ou de relocation des installations. Les frais de dossiers sont toujours conservés. Toute somme non payée sera recouvrée par tout moyen administratif ou juridique.

Fait à Rouen le : 27 juin 2008

Le Président
A. SALAS



Le Secrétaire
S. DUCRET

